

[FENÊTRES] SUR COURS

1^{RES} CLASSES

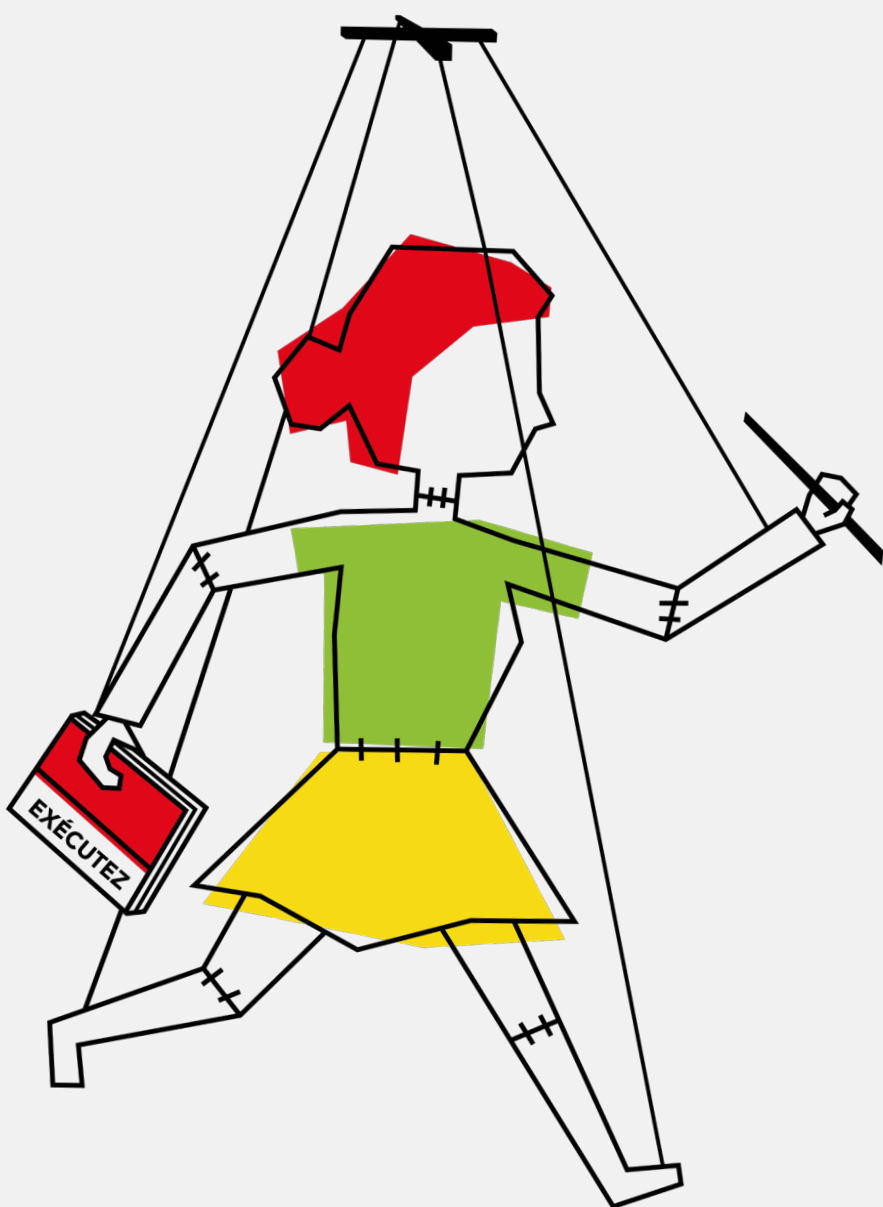


SPÉCIAL PES

Exécuter ou concevoir ?

✧ Depuis son arrivée, le ministre de l'Éducation nationale multiplie annonces et mesures qui mettent en avant l'individualisation des apprentissages et resserrent sur les fondamentaux. Il suffirait de mettre en oeuvre des « bonnes pratiques » pour faire réussir les élèves. Ces orientations reposent à la fois sur une vision rétrograde de l'école teintée d'un modernisme insufflé par les neurosciences. À l'inverse d'une vision mécaniste, l'école est un lieu de vie et d'interactions où l'expertise des enseignants consiste à inventer, à composer, à mettre en relation des savoirs et des pratiques et à les adapter aux élèves. Pour les faire tous réussir, il faut permettre aux enseignant-es d'être libres de leurs choix pédagogiques, et s'appuyer sur leur expertise.

Pour les stagiaires, l'articulation entre ESPE et classe à mi-temps reste très compliquée et ne permet pas de les former dans de bonnes conditions. Le SNUipp-FSU lance une enquête auprès de vous, stagiaires, pour recueillir votre sentiment sur la formation, et s'appuyer sur vos réponses pour exiger de meilleures conditions d'entrée dans le métier. Le SNUipp-FSU reste à vos côtés pour vous accompagner et vous informer.



DOSSIER

ENSEIGNER : UN MÉTIER
D'EXÉCUTANT OU DE CONCEPTEUR ?
p.3

INFOS SERVICE

CHANGER DE DÉPARTEMENT
PRIME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER
MOUVEMENT p.5

QUESTION MÉTIER

REGARD SUR L'ÉCOLE MATERNELLE
p.7

VOLUME DE FORMATION

DIMINUTION DU VOLUME HORAIRE DES MAQUETTES DE MASTER MEEF : UNE FAUSSE BONNE SOLUTION

Périodiquement, les universités et ESPÉ renouvellent leur maquette de master. Cette année, c'est le cas de plusieurs d'entre elles. Elles ont donc envoyé leur projet pour qu'il soit adopté au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) en décembre. En retour, le ministère a enjoint plusieurs d'entre elles à diminuer encore, et de façon importante, le volume horaire de formation à l'ESPÉ. La formation est trop lourde. Si le SNUipp-FSU partage ce constat, il est en profond désaccord avec la solution préconisée par le ministère pour répondre à la surcharge de travail des étudiant-es et des stagiaires. En effet, enseigner est un métier qui s'apprend et cet apprentissage nécessite un temps long pour pouvoir construire des gestes et une posture professionnelle et acquérir des connaissances disciplinaires et didactiques.

Localement, les ESPÉ refusent aussi cet arbitrage et la résistance commence à s'organiser. C'est notamment le cas à Amiens et à Reims qui ont transmis des projets sans diminution de volume horaire.

NEO TIT'

LE GUIDE DU PREMIER POSTE

Pour vous aider dans votre future année de T1, le SNUipp-FSU édite une brochure "premier poste". Elle compile des textes relatifs à vos droits, vos obligations, et des infos sur les opérations administratives (changer de département, participer au mouvement, etc.). Vous y trouverez également des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement, ainsi que des infos départementales.

N'hésitez pas à contacter votre section départementale pour vous le procurer.



POSTES AU CONCOURS :

COUP DE RABOT !

✳ Alors que le nombre de postes proposés au concours était en hausse régulière depuis 2013, le nouveau gouvernement a fait le choix de la rupture en supprimant 1161 places pour les concours 2018. Cette baisse porte essentiellement sur le concours externe (-1196 postes).

Le nombre de postes proposés dans certaines académies « en tension » est en augmentation (Versailles +250, Mayotte +60). Il baisse à Créteil qui perd 100 postes. D'autres académies vont payer un lourd tribut, par exemple Montpellier, Toulouse et Nantes qui perdent près de la moitié de leurs places. Pour leur part, Nice et Rennes perdent environ 1/3 de leurs postes, Poitiers et Rouen plus de 20 %.

Quant au nombre d'inscrit-es au concours externe, s'il augmente dans quelques académies par rapport à l'an dernier, il est globalement en légère baisse (-0,94%).

Enfin, en 2017, 40% des inscrit-es seulement se sont effectivement présenté-es aux épreuves d'admissibilité du concours externe. En 2005, année où le nombre de postes offerts était sensiblement le même qu'en 2017, le taux de présence était de 60%.

Il y a donc fort à parier que la baisse du nombre de postes proposés au concours et la limitation des places en M1 MEEF vont encore aggraver la crise de recrutement.

Retrouvez tous les détails sur notre site : neo.snuipp.fr

Enquête STAGIAIRES : Parlez-nous de vos conditions de formation !

Depuis 3 ans le SNUipp-FSU mène une grande enquête à destination des stagiaires. Elle a permis de mettre en évidence leur surcharge de travail et leurs conditions dégradées de formation et d'entrée dans le métier.

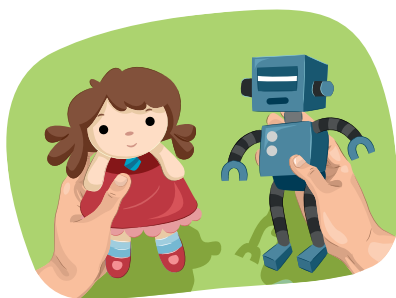
Cette année, il renouvelle l'exercice, et, c'est à vous qu'il s'adresse : pour que vous donniez à voir votre quotidien et permettre au SNUipp-FSU d'interpeller le ministère pour une amélioration des conditions de formation.

Renseignez l'enquête en ligne que vous trouverez sur notre site dédié aux «débutants de carrière» : neo.snuipp.fr.

ENSEIGNER

UN MÉTIER D'EXÉCUTANT OU DE CONCEPTEUR ?

[DOSSIER]



Les enseignant-es sont des cadres de la fonction publique, donc concepteurs. A ce titre, ils ont la liberté d'organiser leur enseignement et d'utiliser le(s) manuel(s) de leur choix dans un cadre défini. Cette liberté pédagogique, comme toute liberté, se construit et est encadrée par l'article L912-1-1 du code de l'éducation : « *La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.* ».

Si l'Etat définit les contenus d'enseignement et les missions des enseignant-es,

la liberté pédagogique leur permet de choisir les méthodes pédagogiques, les démarches didactiques et les types de médiations. Ce principe est la garantie d'une indépendance de l'école face aux pressions partisans, et du respect des règles de neutralité. Mais c'est aussi un moyen pour l'enseignant-e de faire « respecter la spécificité et l'autonomie de sa pratique professionnelle » vis-à-vis de la hiérarchie et des familles. La liberté pédagogique n'exonère pas les enseignant-es de leurs obligations comme celles d'informer sur leurs démarches.

La liberté pédagogique, une liberté qui se construit

La liberté pédagogique nécessite tout d'abord une bonne connaissance des programmes officiels et des notions qu'ils sous-tendent. Les changements incessants de programmes et de politiques éducatives constituent un frein pour se les approprier sereinement. On compte quatre refontes des programmes entre 1995 et 2015 !

Elle nécessite également une formation ambitieuse tout au long de la carrière. Les élèves n'apprennent pas tous de la même façon, l'enseignant-e doit donc en permanence, au sein de l'équipe pédagogique, s'adapter et faire des choix (cf p.5). Ces choix ne pourront réellement s'opérer qu'avec l'apport de la recherche et grâce à la confrontation des pratiques entre pairs.

Les situations d'apprentissage ne pouvant toutes être modélisées, c'est à l'enseignant-e qu'il revient de mettre en place les conditions d'un enseignement réussi, pour tous les élèves, quitte parfois à contourner la prescription (cf. Frédéric Grimaud p. 5).

Enseigner : mettre en œuvre les « bonnes pratiques » ?

Cette vision tronquée du métier pourrait, à première vue paraître séduisante et confortable, tant la formation initiale est insuffisante et la formation continue exsangue. Seulement il n'en est rien. Prenons l'exemple de la méthode de Singapour pour l'enseignement des mathématiques (cf. p.4). Cette méthode est issue d'une synthèse de nombreuses pratiques didactiques et pédagogiques efficaces, dont les recherches menées par le groupe ERMEL en 1990. Pendant quinze ans, elle a été testée, corrigée, améliorée, par des allers retours entre la recherche et le terrain.

Le ministère fait la promotion d'une traduction française de la méthode. À ce titre, comme le souligne le chercheur Rémi Brissiaud^[1], il existe des différences, parfois importantes, entre l'original et la version française.

Ainsi, pour l'entrée dans le nombre, la méthode originale fait un choix didactique pertinent en insistant sur la propriété « +1 répétée » (ou « itération de l'unité »), notion très présente dans les programmes de 2015. La version française, quant à elle, enseigne le comptage-numérotage qui serait à l'origine des difficultés en calcul des écoliers français, et que les programmes actuels recommandent d'éviter.

Un accent mis sur la formation continue

De plus, la méthode de Singapour originale, ne peut se résumer à suivre un (des) manuel(s). En effet, cet état-pays a mis en place une formation continue ambitieuse pour les enseignant-es : 100 heures annuelles. Et la méthode n'a cessé d'évoluer au cours du temps, grâce notamment à la prise en compte des besoins du terrain.

Quelle formation en France ?

Le SNUipp-FSU défend une architecture de formation ambitieuse, de la L1 à la T2 (cf. p. 5). Actuellement, les années de master, dont la première est consacrée à la préparation du concours et dont le poids du mi-temps en classe pour la seconde est trop lourd, ne favorisent pas la construction de la professionnalité. Les futur-es enseignant-es ont besoin de temps pour échanger, mutualiser leurs pratiques et prendre le recul nécessaire à la mise en place de situations d'apprentissage qui permettent la réussite de tous les élèves (cf. S. Broccolichi p.5).

En redonnant du pouvoir d'agir aux enseignant-es, en leur permettant de se confronter aux innovations de toute la recherche et des mouvements pédagogiques, on pourra lutter efficacement contre les inégalités scolaires et le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Cela nécessite d'y mettre les moyens.

[1] Rémi Brissiaud : Méthode de Singapour et Lévothyrox - www.cafepedagogique.net

ENSEIGNER (C'EST) CONCEVOIR

L'ENJEU DE LA DÉMOCRATISATION DE L'ÉCOLE

Toutes les études internationales le constatent. Inégalitaire, notre école butte sur un noyau dur d'élèves en difficulté, souvent issus des milieux défavorisés. Médiatiques, les annonces du ministre de l'Éducation nationale voudraient faire croire qu'il existe un manuel, une méthode, ou des outils notamment appuyés sur les neurosciences, qui permettraient la réussite de tous.

L'exemple du rapport Villani : des préconisations inquiétantes

Le rapport sur l'enseignement des mathématiques de la mission Villani, publié le 12 février, est un exemple révélateur. L'état des lieux qu'il dresse sur les difficultés du système scolaire français à faire réussir les élèves dans le domaine des mathématiques, et l'analyse des difficultés sociales, culturelles, didactiques et pédagogiques qui y sont corrélées est largement partagé. Mais ce rapport est orienté pour aller dans le sens des préconisations du ministre : tri entre les méthodes et les manuels, mise en exergue d'exemples « qui marchent » à l'étranger, mise à disposition de matériel standardisé, possibilité d'infléchir les enseignants, protocoles d'évaluation à utiliser trois fois par an. L'expérience montre pourtant les écueils des solutions clés en main : Singapour n'est pas Clichy-sous-Bois ni Rodez et le protocole Savoir lire écrire compter calculer (SLECC) cher à l'un des membres de la mission a échoué à faire la preuve de son efficacité. De plus, si le

rapport insiste sur la formation des professeur·es, il n'en décline pas le processus et « le risque est que leur professionnalité soit réduite par un choix déjà orienté des moyens d'enseignement, par une limitation des méthodes et par un pilotage intensif qui peut dériver vers un contrôle des enseignants au lieu de rester un outil au service de l'apprentissage des élèves » (R. Charnay).

La formation initiale pour devenir un·e enseignant·e concepteur·trice.

Face à une idéologie du tout « clé en main » et la prescription de pratiques pédagogiques, le SNUipp-FSU soutient l'idée que le ou la professeur·e des écoles doit être « concepteur·conceptrice » de ses pratiques et non simple exécutant·e de méthodes prétendument « magiques ». L'architecture actuelle de la formation initiale avec le concours en M1 et l'année

de M2 surchargée n'est pas propice à la construction de l'ensemble des gestes professionnels. Le SNUipp-FSU défend un dispositif de formation initiale, de la L1 à la T2 permettant aux professeur·es des écoles stagiaires d'être accompagnés pour construire leurs propres outils auprès de formateurs qualifiés, prendre du recul, analyser et affiner leurs pratiques pédagogiques, avoir accès aux recherches et affirmer ainsi leur professionnalité.



Sylvain Broccolichi, professeur de sociologie à l'ESPE de Lille et coordonnateur du livre « Le parcours du débutant, enquêtes sur les premières années d'enseignement à l'école primaire » avec S. Mierzejewski et C. Joigneaux (Artois Presse Université, avril 2018).



Quel est le ressenti des enseignants qui débutent dans le métier ?

Il est variable selon leurs affectations. Mais ils ont très souvent l'impression de devoir bricoler dans l'urgence faute de temps, « livrés à eux-mêmes » face à trop d'élèves et de problèmes qui les déconcertent. En dépit d'investissements qui parfois les épuisent et perturbent leur vie personnelle, ils peinent à répondre aux besoins de leurs élèves comme ils l'espéraient. Ils sont donc souvent déçus et troublés par un tel écart entre l'idéal qu'ils vivaient et les pis-aller auxquels ils sont réduits. Beaucoup éprouvent néanmoins des satisfactions dans leurs relations avec les élèves et les collègues.

Quels points d'appui peuvent leur permettre de construire leur professionnalité ?

Les possibilités d'échanger sur leurs expériences et des solutions possibles jouent un rôle essentiel pour que les problèmes qui les soucient n'engendrent pas de la résignation et deviennent des occasions d'apprendre. Certains trouvent des interlocuteurs

appropriés dans leur école, leur entourage, leur équipe de circonscription ou des mouvements pédagogiques. Le manque de communication, de temps et la fatigue constituent les freins majeurs.

Quels leviers devraient être actionnés dans la formation ?

Celle-ci n'a pas du tout évolué en cohérence avec les objectifs et tâches dévolues aux enseignant·es, et on en perçoit maintenant les graves conséquences. Car la réussite de tous, l'inclusion notamment auraient nécessité d'investir massivement dans la formation et dans l'aménagement des situations de travail.

Les enseignant·es, qu'ils débutent ou non, souffrent ainsi d'abord d'un manque de temps et d'étapes pour les aider à maîtriser les multiples facettes d'un travail sans cesse plus complexe et exigeant. Une entrée dans le métier beaucoup plus progressive et mieux accompagnée devrait les aider à opérationnaliser les apports de la formation en gardant l'espoir de se perfectionner, au lieu d'être fragilisés et de se démobiliser devant trop de problèmes perçus comme insurmontables.

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE TOUJOURS EN QUESTION

La liberté pédagogique est souvent interrogée. Confiance et formation sont les gages d'un exercice serein de ce fondement de l'enseignement.

UN CADRE JURIDIQUE TRÈS RÉCENT

Il aura fallu attendre 2005 et la Loi d'orientation et de programmes pour l'avenir de l'école, pour que la liberté pédagogique soit inscrite dans le code de l'éducation (L912-1-1) : « La liberté

pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le

conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. ». Cette liberté est donc bornée mais reste source d'interprétations voire d'affrontements entre les praticiens et les parents ou l'administration.

REPRENDRE LA MAIN SUR LE MÉTIER

L'activité enseignante s'articule entre le prescrit institutionnel (programmes et textes officiels), l'état de la recherche (savoirs et didactique) et la prise en compte de la singularité d'un contexte scolaire. La nature même de

cette activité nécessite la confiance de l'institution envers ses agent·es : l'enseignement ne pouvant se réduire à la simple reproduction de modèles, il engage, souvent dans la solitude de la classe, une activité permanente d'analyse, de

conception et une adaptation aux processus d'apprentissage des élèves. C'est pourquoi la formation des enseignant·es et le travail en équipe sont les garants de l'exercice de la liberté pédagogique.



Témoignage

Frédéric Grimaud, Professeur des écoles dans les Bouches du Rhône et chercheur rattaché à l'équipe ERGAPE (Université de Provence).

Les sciences du travail ont depuis longtemps montré que le travailleur veut faire du « bon travail ». L'organisation scientifique du travail tente de son côté de le déposséder de cette capacité en lui imposant une prescription fermée et construite en dehors de la situation de travail (par des experts du travail bien fait). D'une manière générale, le travailleur va, avec plus ou moins de difficulté, contourner cette prescription pour faire un travail qu'il estime plus efficace (selon des critères éprouvés par le réel) et plus efficient (dans lequel il pourra préserver sa santé), et qui s'inscrit dans l'histoire et la culture d'une profession.

Chez les professeurs des écoles, cette tendance à se voir imposer des « bonnes pratiques » est relativement nouvelle, et elle s'accélère dans le cadre du Nouveau Management Public. Et chez les PE aussi, on observe différentes formes de résistances à ces prescriptions venues « d'en haut » auxquelles il faudrait se conformer. Dans les recherches menées par le chantier travail du SNUipp, nous montrons comment des enseignants détournent des dispositifs¹, contournent des règles², ou bricolent en se servant de gestes inscrits dans l'histoire du métier³...

Malheureusement pour le moment ces résistances ne se font pas suffisamment dans un cadre collectif qui permettrait que les enseignants préservent leur santé, que le métier continue de s'enrichir et que la profession deviennent suffisamment puissante socialement.

[1] Grimaud, F. (2013), Analyse de l'activité d'une enseignante scolarisant un élève en situation de handicap : le détournement de l'AVS. Perspectives pour la formation, Actes de colloques du CREN, Nantes, 28 et 29 novembre 2013

[2] Grimaud, F. (2016), contourner la prescription pour faire du bon travail, l'exemple des professeurs des écoles. La Revue des Conditions de Travail, ANACT, Lyon.

[3] Grimaud, F. et Saujat, F. (2012), « Des gestes ordinaires dans des situations extraordinaires : approche ergonomique de l'intégration d'élèves en situation de handicap à l'école primaire », in Travail et formation en éducation, (8).

POINT DE VUE DU SNUIPP-FSU

À l'heure où le ministre prévoit une nouvelle réforme de la formation des professeur·es des écoles qui semble aller vers une précarisation et une fragilisation des étudiants et des étudiantes (contractualisation, diminution des enseignements universitaires), le SNUipp-FSU réaffirme qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qu'une réforme ambitieuse de leur formation doit s'opérer.

Le SNUipp-FSU propose :

- des pré-recrutements dès la L1, intégrant des critères sociaux, rémunérés et sans contrepartie de travail, les étudiants étant alors rémunérés pour suivre études et stages d'observation et de pratique accompagnée
- un concours en fin de L3
- deux années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master
- des stages et une entrée dans le métier progressifs (observation, pratique accompagnée, responsabilité, T1 à ½ temps en classe et T2 en formation continuée)

CHANGER DE DÉPARTEMENT

En tant que stagiaire, vous ne pouvez pas participer à la procédure nationale et informatisée de permutations qui existe pour les titulaires. En revanche, vous pouvez, à titre dérogatoire, demander à bénéficier d'une autre procédure, manuelle, dite « ineat/exeat ». Il s'agit d'une demande de sortie du département de votre recrutement (exeat) et d'une demande d'entrée dans le département de votre choix (ineat), à adresser au Directeur ou à la Directrice d'Académie par la voie hiérarchique.

Ces demandes sont examinées en fin d'année scolaire en commission administrative paritaire départementale (CAPD) où siègent les délégué-e-s du SNUipp-FSU. Pour constituer votre dossier et pour toute information sur son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU de votre département.

PRIME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Pour les lauréat-es des concours 2014 rénovés et ultérieurs, un décret exclut du bénéfice de la prime d'entrée dans le métier (1500 € versés en deux fois lors de l'année de T1) celles et ceux ayant une expérience d'enseignement préalable d'une durée supérieure à trois mois.

Le SNUipp-FSU continue de mener bataille auprès du ministère afin que la prime d'entrée dans le métier soit rendue accessible à l'ensemble des néo-titulaires.

MOUVEMENT

Les règles sont départementales et basées sur un classement par barèmes.

Les demandes d'affectation sont examinées par les services du DASEN sous le contrôle des représentant-es du personnel, élu-es lors des élections professionnelles : rectification d'erreurs, respect des règles.

Les affectations sont prononcées par l'administration en CAPD, commissions dans lesquelles siègent les élu-es du SNUipp-FSU qui veillent au respect des règles, puis publient les résultats pour garantir transparence et équité.

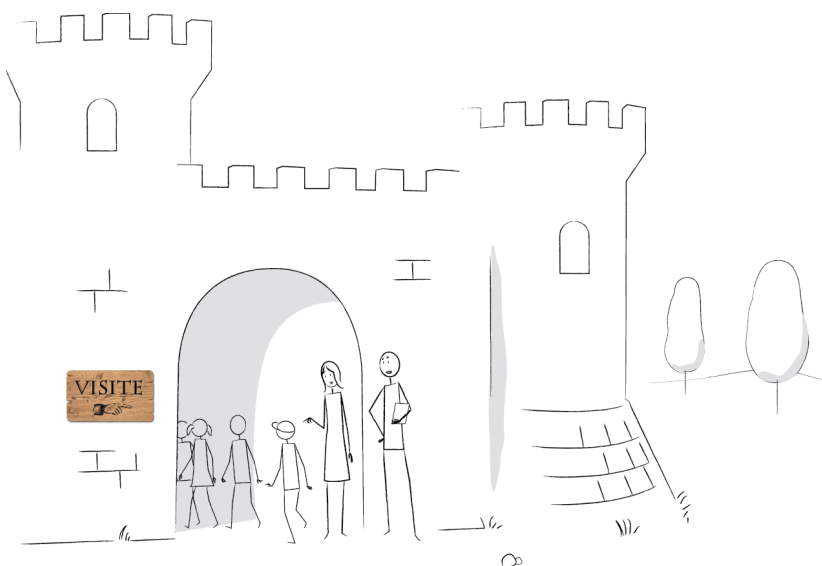
Comment se déroule le mouvement ?

Deux grandes phases : le mouvement principal (nomination des personnels à titre définitif sur l'un des postes demandés) et le mouvement complémentaire ou « second mouvement » (nomination à titre provisoire pour une année).

Pour connaître les échéances ainsi que la réalité des écoles de votre département, vous pouvez contacter le SNUipp-FSU de votre département et consulter l'e-dossier Mouvement du SNUipp :

e-mouvement.snuipp.fr/XX où XX est le numéro de votre département.

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte. Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.

MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2018).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant



Pierre-Lou Gervois, est remplaçant dans la circonscription de Bruay la Buissière dans le Pas de Calais.

Ta formation initiale t'a-t-elle suffisamment préparé à ton entrée dans le métier ?

Non. Pendant l'année de stage on se focalise sur son niveau de classe et sur les dossiers à rendre pour valider le M2 alors les fondamentaux du métier passent un peu à la trappe. Quand arrive le jour de la rentrée on se sent vraiment démuni. Sans parler de l'enseignement spécialisé pour lequel je n'ai eu aucune formation !

Comment as-tu vécu ta première rentrée ?

Avec un mélange d'appréhension et d'envie : ça doit être le trac ! J'ai un poste de brigade départementale donc je n'avais aucune idée du niveau de classe dans lequel j'allais enseigner. De septembre à décembre, j'ai remplacé une décharge de direction. Jongler avec 5 niveaux de classe tout au long de la semaine a vraiment été compliqué. J'ai mis beaucoup de temps à trouver le bon rythme de travail.

As-tu été accompagné lors de cette première année ?

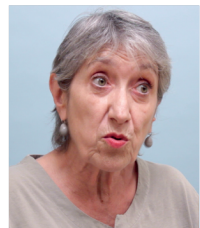
Dans ma circonscription, l'accompagnement pour les T1 se résume à 2 visites de maîtres formateurs dans l'année. Elles se sont passées de manière rigoureuse et enrichissante et cela a été un moment enrichissant. Mais ça ne fait que deux heures de discussion et de retour sur ses pratiques de classe pour l'année.

Heureusement, il y a les collègues qui prennent le temps d'échanger et de donner des conseils.

Aurais-tu eu besoin d'un étayage supplémentaire ?

Évidemment ! Que ce soit par rapport à mon statut de T1 ou pour la spécificité de mon poste de remplaçant, je ressens vraiment le besoin d'avoir du temps d'échange avec des formateurs ou tout simplement avec les collègues dans la même situation que moi.

Christine Passerieux, GFEN



« Former les enseignant·es à la nature des difficultés »

Comment l'école maternelle peut-elle lutter contre les inégalités scolaires ?

Tout d'abord par la conviction (très insuffisamment partagée) de la capacité de tous à comprendre et apprendre. En cessant de penser les difficultés cognitives comme des problèmes, ce qui renvoie très tôt à un sentiment profond d'infériorité. En ne surestimant pas les différences réelles (par une baisse des exigences, une adaptation à ce qui est perçu comme des manques), ni en les sous-estimant, ce qui implique de doter tous les enfants des outils cognitifs et langagiers nécessaires à l'entrée dans les apprentissages scolaires. En rendant lisibles les attendus scolaires, qui ne sont pas identifiables par tous. En entraînant les enfants à des pratiques langagières diverses : au-delà d'un langage de communication ou d'expression, leur faire pratiquer un langage d'élaboration, de construction de la pensée, car pour apprendre il faut faire et penser le faire. En créant de nouveaux besoins, de nouveaux intérêts, favorisant la rencontre avec divers objets culturels et habituer les enfants à se questionner, se confronter aux autres. Une formation des enseignants à la nature des difficultés rencontrées par les enfants est une priorité absolue afin d'éviter nombre de malentendus, aussi douloureux pour les élèves que pour eux.

Quel regard portez-vous sur la « méthode » Montessori ?

Montessori a apporté de vraies ruptures au début du XXème siècle. En 2018, sa « méthode » est avant tout un produit marchand, très rentable (matériel, formation), défendue par un ministre peu préoccupé d'égalité. Quels en sont les fondements ? Sur le plan scientifique la

naturalisation du développement est invalidée par les travaux sur les relations inné/acquis, mais permet d'assimiler les différences entre

individus à des inégalités, devenant des inégalités scolaires. Sur le plan pédagogique plus de cent ans de travaux montrent qu'il ne suffit pas de faire pour apprendre ; que la réussite ponctuelle par répétition d'un geste, d'un exercice, ne dit rien de la compréhension sans laquelle il n'y a pas d'apprentissage mais du dressage ; que le rôle de l'enseignant est essentiel ; qu'il n'y a pas d'apprentissage sans langage. Malgré un discours respectueux des enfants, le rapport entretenu à l'ordre, l'obéissance signalent une volonté d'emprise assez inquiétante.

MEMBRE DU GFEN
A COLLABORÉ À
L'EQUIPE ESCOL
(PARIS 8)



EFFECTIFS

LES EFFECTIFS, ÇA COMPTE

neo.snuipp.fr/les-effectifs-ca-compte, 593



BROCHURE

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER

neo.snuipp.fr/reprenons-la-main-sur-notre-metier, 566



BROCHURE

MATERNELLE, L'ÉCOLE PREMIÈRE

neo.snuipp.fr/maternelle-l-ecole-premiere, 530

FONCTION PUBLIQUE : LES RAISONS DE LA GRÈVE DU 22 MARS

Après le succès de la journée de grève du 10 octobre, 7 organisations syndicales de la Fonction publique, dont la FSU, ont appelé à une journée de grève le jeudi 22 mars, pour défendre le service public et le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Après le retour du jour de carence, le gel du point d'indice et le report d'un an du PPCR, les annonces du gouvernement sont particulièrement inquiétantes : plan de départs volontaires, « assouplissement » du statut de fonctionnaire, rémunération au mérite... le tout sur fond de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Le seul objectif de ces mesures est bien de réaliser des économies budgétaires, ce qui passe par la suppression de postes de fonctionnaires, la privatisation de services publics ou leur

externalisation et la baisse de la rémunération des fonctionnaires.

Ces raisons ont motivé l'action du 22 mars avec tous les salariés de la fonction publique pour s'opposer aux dégradations envisagées et promouvoir des services publics de qualité sur tout le territoire, assurés par des fonctionnaires mieux reconnus et rémunérés. Les fonctionnaires mobilisés demandaient :

- Une négociation salariale immédiate pour « dégeler » la valeur du point d'indice, rattraper les pertes subies

- et augmenter le pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires dans les nombreux services publics qui en ont besoin ;
- Un plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.



NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE ET CEUX QUI EN ONT FAIT LEUR VOCATION.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances
775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.